



École maternelle et élémentaire «Main dans la main»

128 bis rue Lacroix – Impasse Miribel
59 100 ROUBAIX

Site: ecolemaindanslamain.com Contact: ecoleanas@hotmail.com

RÈGLEMENT FINANCIER – Année 2022/2023

Le règlement financier a été établi afin d'informer les familles des conditions financières liées à la scolarisation de leur(s) enfant(s). Les frais qu'engagent le fonctionnement d'une école repose entièrement sur la participation financière des familles, nous ne jouissons d'aucune subvention de l'état. Les frais de scolarité ont été fixés à 180 euros par enfant et par mois. Ce montant ne couvre pas le coût réel lié à la scolarité d'un élève mais nous voulons que l'école reste accessible au plus grand nombre. Les frais de fournitures englobent les manuels scolaires et une partie du matériel pédagogique. (Les fournitures scolaires restent à la charge des parents.)

	Si 1 enfant inscrit	Si 2 enfants inscrits	Si 3 enfants inscrits ou plus
Frais de scolarité (sur 10 mois)	180 euros / mois / enfant	160 euros / mois / enfant	144 euros / mois / enfant
Frais de fournitures (paiement unique à la rentrée)	60 euros	60 euros / enfant	60 euros / enfant
Frais de garde du midi	20 euros / mois	20 euros / mois / enfant	20 euros / mois / enfant

En inscrivant leur enfant à l'école Main dans la main, les parents s'engagent à assurer la charge financière correspondant à sa scolarisation durant l'année complète, même en cas de départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Noms & prénoms / signatures des parents: